

les migrations internationales

Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)



NUMERO 3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DE RECHERCHE SUR L'IMMIGRATION ÉTRANGÈRE EN ITALIE

Walter MAFFENINI
(Université de Milan, Italie)

A l'occasion du séminaire de l'AIDELF sur les migrations internationales, a eu lieu une réunion scientifique du groupe de recherche sur l'immigration étrangère en Italie. Au cours de cette réunion, les résultats auxquels sont arrivés les différents groupes de recherche, soit au moyen d'enquêtes sur le terrain, soit par l'analyse d'aspects particuliers du phénomène, ont été présentés et débattus.

Le recours aux enquêtes particulières répond à l'exigence de pouvoir en quelque sorte combler les limites et lacunes que les sources officielles présentent quant aux caractéristiques quantitatives et qualitatives de l'immigration étrangère en Italie.

Etant donné qu'on attendait beaucoup d'une source officielle comme le recensement, le premier intervenant a présenté les résultats d'une analyse de la qualité des données du recensement de la population de 1981. L'auteur a effectué un contrôle indirect agrégatif par une confrontation entre les données du recensement et celles provenant d'autres sources.

En utilisant cette méthode, on a mis en lumière, moins les limites relatives aux caractéristiques structurelles de l'univers examiné (les étrangers présents et résidents), que celles relatives au nombre total et à la distribution géographique. La confrontation la plus intéressante est celle entre les données du recensement et les données tirées des permis de séjour délivrés par le Ministère de l'Intérieur. On a fait remarquer que ce type d'informations présente différentes lacunes : en particulier, le peu d'attention porté au problème de la mise à jour fait qu'à la sous-estimation due à la présence clandestine s'associe une surestimation induite par le maintien dans les fichiers de ceux qui ont quitté définitivement le pays.

Dans la mesure où le permis de séjour n'est pas nécessaire pour les courts séjours, la confrontation a été faite avec les données du recensement comprenant les étrangers résidents et temporairement présents mais pas ceux recensés comme logeant dans des hôtels. L'hypothèse d'une sous-estimation notable du recensement s'est trouvée ainsi confirmée. On constate en effet que la différence entre les deux totaux est assez élevée (tableaux 1 et 2) et que la répartition territoriale et par nationalité des étrangers recensés diffère, du moins en partie, de celle obtenue par les permis de séjour.

Il n'y a rien d'étrange à cette situation, car l'immigration étrangère en Italie est un phénomène assez récent, si bien qu'il faut un certain délai avant que les administrations qui recueillent les données mettent en place les instruments adéquats.

Par exemple l'ISTAT, outre l'attention portée lors du recensement au phénomène de l'immigration étrangère, a introduit récemment l'indication de la nationalité dans les registres de population et d'Etat civil. Il faut considérer en outre que dans les pays où l'immigration étrangère a commencé depuis plusieurs décennies, on procède périodiquement à la régularisation de la situation des immigrés clandestins et illégaux, ce qui rend plus facile et plus efficace l'estimation de l'importance de l'immigration étrangère.

Enfin, on peut être certain que la présence des immigrés clandestins sera toujours massive, quel que soit le régime législatif dont se dotera l'Italie en la matière. Le cas des Etats-Unis, qui compte une forte présence d'immigrés clandestins d'origine mexicaine ou caraïbe malgré une législation fortement restrictive, peut servir d'exemple typique de l'impossibilité d'éliminer l'immigration clandestine en provenance des pays du Tiers-Monde.

Tableau 1
ÉTRANGERS RECENSÉS EN 1981 ET PERMIS DE SÉJOUR DÉLIVRÉS PAR LE MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR AU 31/12/1981, PAR NATIONALITÉ

Pays	Résidents et temporairement présents (*)		Permis de séjour	
	n	%	n	%
Algérie	693	0,3	1 054	0,3
Allemagne (RF)	17 199	6,8	27 625	8,3
Argentine	3 862	1,5	3 971	1,2
Autriche	4 644	1,8	5 810	1,8
Belgique	7 217	2,9	3 292	1,0
Brésil	1 884	0,7	2 948	0,9
Canada	3 732	1,5	3 269	1,0
Cap-Vert	923	0,4	3 038	0,9
Chili	1 434	0,6	1 934	0,6
Egypte	3 415	1,4	5 560	1,7
Etats-Unis d'Amérique	28 047	11,1	42 792	12,9
Ethiopie	2 953	1,2	6 218	1,9
France	25 393	10,0	18 202	5,5
Grèce	9 701	3,8	23 927	7,2
Iran	4 573	1,8	11 090	3,3
Irlande	847	0,3	1 410	0,4
Japon	1 894	0,8	3 673	1,1
Libye	3 795	1,5	3 784	1,1
Maroc	1 297	0,5	1 397	0,4
Pays-Bas	3 415	1,4	4 768	1,4
Philippines	2 158	0,9	6 501	2,0
Royaume-Uni	13 206	5,2	22 179	6,7
Somalie	610	0,2	1 538	0,5
Suisse	18 422	7,3	14 877	4,5
Tunisie	8 780	3,5	2 582	0,8
Vénézuela	3 674	1,5	4 227	1,3
Yougoslavie	6 552	2,6	12 153	3,7
Autres Pays	72 825	28,8	91 846	27,7
Total	253 145	100,0	331 665	100,0

(*) Sont exclus les étrangers recensés comme clients d'hôtels.

Tableau 2
ÉTRANGERS RECENSÉS EN 1981 ET PERMIS DE SÉJOUR DÉLIVRÉS PAR LE MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR AU 31/12/81, PAR RÉGION

Région	Résidents et temporairement présents (*)		Permis de séjour	
	n	%	n	%
Piémont	12 461	4,9	14 117	4,3
Val d'Aoste	365	0,1	578	0,2
Lombardie	48 243	19,1	61 761	18,6
Trentin-Haut-Adige	7 027	2,8	6 226	1,9
Vénétie	18 719	7,4	15 983	4,8
Frioul-Vénétie-Julienne	9 328	3,7	16 370	4,9
Ligurie	10 661	4,2	13 404	4,0
Emilie-Romagne	20 410	8,1	19 886	6,0
Toscane	22 834	9,0	18 154	5,5
Ombrie	4 826	1,9	16 514	5,0
Marches	6 074	2,4	4 398	1,3
Latium	35 043	13,8	95 596	28,8
Abruzzes	6 684	2,6	3 436	1,0
Molise	873	0,3	398	0,1
Campanie	15 403	6,1	19 496	5,9
Pouilles	8 166	3,2	7 727	2,3
Basilicate	779	0,3	439	0,1
Calabre	2 608	1,0	2 469	0,7
Sicile	17 527	6,9	11 566	3,5
Sardaigne	5 114	2,0	3 147	0,1
Total	235 145	100	331 665	100,0

(*) Sont exclus les étrangers recensés comme clients d'hôtels.

Le but des enquêtes locales était moins de comptabiliser la présence effective des étrangers que d'avoir une idée des dynamiques de développement et les caractéristiques qualitatives de cette présence.

Pour ce qui concerne les résultats des différentes enquêtes et recherches, nous renvoyons aux travaux tandis que nous mettrons en évidence les aspects qui se prêtent davantage à fournir une image générale du phénomène.

L'intégration des émigrés dans le marché italien du travail constitue un autre problème. Ceux-ci exécutent essentiellement des tâches refusées par la main-d'œuvre italienne si bien qu'on peut dire qu'il n'y a pas de concurrence directe entre ces deux types de main d'œuvre.

De plus, si l'on tient compte du fait que les étrangers travaillent souvent en situation irrégulière, que leurs salaires sont inférieurs à ceux des nationaux et qu'on n'acquitte pas pour eux de contributions sociales, on peut conclure qu'existe même une réelle concurrence indirecte.

Toujours en ce qui concerne l'activité professionnelle de ces immigrés, on a fait remarquer qu'il existe des cas relativement nombreux de discordance entre le type de travail et le niveau d'instruction. Il n'est pas rare, par exemple, de trouver des bacheliers et même des universitaires parmi les Egyptiens et les Philippins. Cette situation est évidemment source d'insatisfaction. Toutefois, comme cela a été mis en lumière dans une étude sur les Iraniens en Toscane, il existe une certaine mobilité ascensionnelle dans l'échelle des niveaux socio-professionnels, de sorte qu'il n'est pas rare de rencontrer, surtout parmi les immigrés de plus longue date (de 10 à 15 ans pour l'Italie), des personnes qui occupent des positions professionnelles de niveau moyen. Un autre aspect abordé lors de la réunion est celui de la criminalité des immigrés (Ce phénomène doit être examiné avec prudence et analysé sans préjugé pour mettre en lumière sa réelle importance et ses véritables caractéristiques afin d'éviter d'inutiles accusations envers les immigrés, ce qui ne ferait que favoriser la diffusion de dangereux sentiments racistes et xénophobes. Ainsi, par exemple, nous faisons remarquer que, dans de nombreux cas, les « délits » commis par les étrangers dérivent de leur situation de clandestinité, de sorte que quand un émigré est trouvé sans papiers ou en situation irrégulière dans son travail, il reçoit une contravention ou est mis en état d'arrestation, ce qui augmente de beaucoup le taux de criminalité des étrangers par rapport à celui des nationaux.

Pour terminer, nous ajouterons qu'au cours de la réunion on a plus d'une fois souligné la nécessité d'utiliser davantage toutes les sources qui peuvent fournir des informations sur l'immigration étrangère : statistiques scolaires, hospitalières, médicales, sur l'utilisation des services sociaux pour ne pas parler des renseignements fournis par les registres de population et de l'Etat civil désormais prêts, comme indiqué précédemment, à notifier la nationalité des personnes enregistrées.

La plupart des recherches présentées ont pris essentiellement en considération l'immigration provenant des pays du Tiers-Monde. Cependant, quelques recherches ont examiné aussi les groupes d'étrangers venant des pays industrialisés. Dans ce dernier cas, on se trouve en présence du phénomène de circulation internationale des élites dirigeantes et professionnelles, ce qui est un cas très particulier des migrations internationales et qui caractérise une bonne part de la mobilité entre pays industrialisés.

Pour revenir au cas des émigrés du Tiers-Monde, nous voyons que les motivations qui les ont poussés à venir en Italie sont de trois ordres : motivations économiques, motivations politiques et motivations scolaires. Parfois, ces motifs sont cumulatifs de sorte qu'on trouve des émigrés pour raisons politiques et scolaires, pour raisons de travail et scolaires, etc.

La plupart des immigrés d'Afrique du Nord, des Philippines et du Cap-Vert sont arrivés en Italie pour des motifs essentiellement économiques. Ceux venant d'Amérique Centrale et du Sri Lanka ont agi pour des motifs tant politiques qu'économiques. La quasi-totalité des Latino-Américains, des Vietnamiens, des Cambodgiens, des Somaliens et des Erythréens sont en Italie pour des raisons exclusivement politiques. Au contraire, les Iraniens ont choisi d'émigrer de leur pays tant pour des motifs scolaires que pour des raisons politiques, même si souvent l'inscription dans une école ou dans une université est pour beaucoup d'étrangers un moyen facile de ne pas séjourner illégalement en Italie.

Dans beaucoup de cas, le type d'émigration (familiale ou individuelle) est conditionnée aux motivations de l'émigration; ainsi une grande partie des émigrés pour raisons politiques sont venus en Italie avec leur famille, tandis que la plupart des émigrés pour des raisons économiques sont venus seuls en Italie.

L'intention de la durée de séjour en Italie dépend aussi évidemment du type d'émigration et de ses motivations. En fait, même si la plupart des immigrés, quelles que soient leurs motivations viennent en Italie avec l'intention de retourner dans leur pays assez rapidement, ils retardent très souvent leur départ, soit parce qu'il leur faut plus de temps pour réaliser leurs projets (qui sont très souvent de se constituer un petit capital), soit parce que certains émigrés s'intègrent à la société italienne, soit parce que la situation politique de leur pays n'évolue pas de façon favorable.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Communications présentées à la réunion du groupe de recherche sur l'immigration étrangère en Italie, en cours de publication dans la revue *Sviluppo*, éditée à Cosenza par la Cassa di Risparmio de Calabre.

- F. ACCARDI : «Indagine pilota su alcuni aspetti della condizione sociale degli immigrati arabi a Mazzara del Vallo».
- A. ANGELI, L. PASQUINI : «Struttura familiare e meccanismi di aggregazione e richiamo degli stranieri residenti in Emilia Romagna».
- O. BARSOTTI : «La collocazione sul mercato del lavoro toscano degli immigrati stranieri. Primi risultati di una ricerca sul campo».
- C. BUCCIANI : «La presenza straniera nella città di Siena».
- A. CAMPUS, G.C. BLANGIARDO : «Un'indagine sul fenomeno dell'immigrazione straniera nell'area milanese : primi risultati e riflessioni».
- G. CHINNICI, «Immigrazione in Italia : aspetti criminologici».
- A. CORTESE : «La presenza straniera in Italia al 1981 : considerazioni sulla qualità dei risultati del censimento demografico».
- G. HOMEYER : «La condizione straniera : aspettative e bisogni tra i calabresi in Germania e i rientrati in Calabria».
- S. LAURO : «Gli stranieri in Lombardia : risultati del censimento della popolazione 1981».
- L. LECCHINI : «Il profilo dell'immigrazione straniera in Toscana. Primi risultati di una ricerca sul campo».
- A. MONTANARI : «Nazionalità e provenienza degli stranieri residenti in Emilia Romagna : un profilo demografico-sociale sulla base dei dati delle anagrafi comunali».
- E. MORETTI : «Sull'utilità delle indagini campionarie per lo studio dell'immigrazione straniera».
- E. TODISCO : «La présence degli stranieri a Teramo».